SION, bâtiment rue de Conthey 12

Parcelle: folio no 7, 517

Constat archéologique dans l'appartement du 3e étage et des combles

A. Antonini et L. Thomas, le 2 mai 1999

- I CIRCONSTANCES
- II DESCRIPTIF
- III CONCLUSIONS
- IV PLANS
 - plan cadastral
 - plan du 3e étage
 - plan des combles

I CIRCONSTANCES

Notre bureau a été mandaté par le conservateur des monuments historiques, M. Renaud Bucher, pour effectuer un constat archéologique dans le 3° étage et dans les combles du bâtiment "rue de Conthey, no 12" suite au projet d'aménagement d'un duplex dans ces deux niveaux. Lors de sa visite des lieux, M. Renaud Bucher avait constaté un solivage mouluré et des boiseries anciennes, rendant nécessaire une analyse architecturale devant servir de base pour la discussion du projet.

Le bâtiment en question se situe entre la rue de Conthey et la rue de l'église, sur l'arrière du bâtiment du "café de l'industriel". Le troisième étage sert actuellement de logement à une fille au-pair. Les combles ne sont pas aménagés.

Après avoir pris contact le matin du 27 avril 1999 avec l'architecte responsable, M. Beat Plattner / Sion, nous avons travaillé sur place l'après-midi du même jour et le jour suivant¹. Étant donné que l'acheteur potentiel des deux étages n'est pas encore propriétaire des lieux, aucun sondage n'a été effectué dans les pièces encore habitables. On s'est limité à une analyse essentiellement visuelle. Le système de solivage était bien visible dans la chambre tout au nord du 3° étage (le faux plafond a été enlevé) et dans les combles.

¹Le travail de terrain et de rédaction a été effectué par Mmes. L. Thomas et A. Antonini.

Bien que notre analyse ait été partielle, l'ancienne répartition du 3° étage et la datation du solivage mouluré ont été éclaircies. La documentation graphique détaillée -le plan de la chambre boisée et les photos du décor du solivage - ne peuvent être fait à l'heure actuelle (les plans mis à disposition par l'architecte ne sont pas assez exacts, les pièces sont en partie encombrées et la boiserie partiellement cachée). Pour pouvoir établir une documentation valable il faut attendre que le madrier soit dégagé dans son entier. L'analyse du rapport entre boiseries et murs pourra être complété une fois que les travaux de transformation auront commencés.

II DESCRIPTIF

Les numéros entre parenthèse renvoient aux plans. Le plan d'architecte du 3è étage a été partiellement modifié. La façade ouest ne présente pas de décrochement. Les murs de façade (au niveau des combles et de l'étage inférieur) présentent le même alignement.

TROISIEME ETAGE

(plan 1)

1. Local A

* Murs:

La moitié sud de l'appartement est actuellement divisée par deux parois de refend, créant un couloir donnant accès à deux pièces du côté ouest et à une salle de bain du côté est, installée dans l'ancienne "tourelle" des latrines.

La paroi nord-sud (1), est revêtue du côté du couloir d'une ancienne boiserie (hauteur 2,30 m). Les éléments dans lesquels sont encastrées les planches verticales sont moulurés. Les cadres des deux portes qui sont plus récents que la boiserie, la manière de fixation de la boiserie sans sablière ni solive et aussi le fait que la boiserie soit tournée du côté du couloir et non du côté de la chambre nous font penser qu'il s'agit ici d'une boiserie récupérée ailleurs.

Les ouvertures n'ont pas fait l'objet d'une analyse. Des sondages seraient nécessaires. Regardant la disposition des ouvertures de la façade sud, on peut supposer qu'au 3^e étage existait une deuxième fenêtre comme aux niveaux inférieurs.

* Plafond

Le solivage (9) compte 12 poutres d'axe est-ouest qui traversent d'un mur à l'autre. Dans le couloir sont visibles neuf poutres, formant une alternance de deux poutres plus épaisses (20 cm) et de taille irrégulière, suivie d'une poutre plus mince (15 cm), de section régulière. Le solivage est posé de façon serrée (distance entre les poutres en moyenne 24 cm). Il est en bon état et ne montre pas de fléchissement considérable. Les entre-poutres sont maçonnés.

Dans l'angle nord-est du local, deux poutres du solivage reposent sur une traverse formant la trémie de la cheminée (10). La poutre qui délimite la cheminée du côté nord reprend l'alignement de la première solive du local boisé B. Dans les combles, les traces de l'ancienne cheminée maçonnée sont toujours visibles.

Dans la pièce nord-ouest, on remarque à l'extrémité nord du plafond un décrochement (2). Le faux plafond (plâtre lisse posé sur support en liteaux) englobe ici les deux poutres qui font partie du cadre du local boisé B (deux poutres superposées :la poutre inférieure, décalée de 7 centimètres vers l'extérieur) qui porte son solivage. À l'extrémité ouest, un décrochement est visible aussi dans la paroi. Derrière le revêtement se cache le montant qui porte ce cadre (voir le montant dans les deux angles du côté nord du local B).

2. Local B

* Murs:

Le couloir se poursuit vers le nord. Il donne accès à une pièce du côté ouest et une autre du côté nord. Comme dans le local A cette subdivision est récente. À l'origine, le local B n'était pas cloisonné.

La fenêtre géminée (7) dans le mur ouest est probablement d'origine.

La fenêtre (8) est percée dans le mur nord. Jusqu'à une hauteur de 68 cm du sol, le contrecœur correspond à l'épaisseur du mur. Il a plus tard été rehaussé de 38 cm par un muret de même épaisseur que la fenêtre.

* Chambre boisée :

À l'intérieur du volume maçonné a été installée une chambre boisée. Un cadre en madrier (2,3,4,5) soutenu par un poteau dans chaque angle porte le solivage (5 poutres est - ouest). Ces poteaux sont probablement ancrés sur un deuxième cadre servant de sablière. Dans le cadre étaient fixés la boiserie verticale, le plafond et probablement aussi le plancher. Le cadre supérieur, les poteaux d'angle et le solivage sont moulurés. Le décor est riche et très bien conservé. La solive centrale porte une inscription qui permet de dater la chambre en 1555.

L'implantation d'une chambre en madrier à angles droits dans un volume de plan irrégulier a entraîné des distances inégales entre la boiserie et les murs extérieurs.

Etat de conservation de la chambre boisée :

- Les quatre poteaux d'angle sont encore en place : les deux du côté nord sont visibles, le poteau dans l'angle sud-ouest est caché par un revêtement en plâtre, celui dans l'angle sud-est doit se trouver derrière le placard.
- Le cadre portant le solivage est en place sur les quatre côtés : du côté est (3) en partie derrière le placard, du côté sud (2) rhabillé par du plâtre. Du côté nord (4), il est brisé et a dû être soutenu.
- Les boiseries verticales ont disparu sur les quatre côtés. Leur emplacement ne peut être reconstitué que par la rainure visible dans le cadre (hauteur de la boiserie 2,09 m). Étant donné la hauteur trop faible, la boiserie réutilisée dans le couloir ne peut pas provenir de cette chambre.
- Le solivage est intact et encore en bon état. On constate un léger affaissement du côté ouest, mais par contre pas de fléchissement vers le milieu de la pièce. La solive centrale (6) (contre laquelle s'appuie aujourd'hui une cloison), porte sur toute sa longueur une inscription, en lettres capitales. Les mots sont entrecoupés de point de séparation. Au centre de la poutre, on reconnaît une rosace.

/ IN / NAMEN / IESUS / MARIA / DAS / HAT / LASSEN / rosace / MACHEN / HANS / KALLBERMATTER / DER / IUNG / 1555 /

- Le plafond est constitué par des planches encastrées dans le solivage. Les joints entre les planches n'étaient pas couverts. Quelques listes ont été ajoutées plus tard pour couvrir des fissures devenues trop larges. Les planches ne sont pas décorées.

* Sol

Le niveau sur l'ensemble du local B est surélevé de 15 centimètres, par rapport au sol du local A. L'ancien plancher pourrait encore se trouver en place.

COMBLES

(plan 2)

* Murs

L'ancienne cheminée maçonnée (10) à été démoli et remplacé par un canal en plots de ciment. Elle correspond au foyer constaté à l'étage inférieur.

Dans le mur est, la fenêtre en arc surbaissé (11) à l'extrémité sud du mur était à l'origine ouverte jusqu'au sol. La deuxième (12), au nord de la cheminée, est une ouverture récente. L'ouverture (13) dans le mur nord est d'origine.

* Sol:

Bien que le sol soit encombré de matériel divers, on reconnaît bien les deux locaux distinct de l'étage sous-jacent. Au-dessus du local A, les poutres sont serrées (distance moyenne 25 cm) et ancrées dans le mur (disposition en axes est – ouest, sauf la traverse pour la trémie de la cheminée et une courte poutrelle qui relie la poutre sud de l'âtre avec la solive suivante. Les entre-poutres sont maçonnés.

Au-dessus du local B, les solives sont plus espacées (distance moyenne 82 cm). Elles ne sont pas encrées dans les murs, mais sont tenues par le cadre en madrier de la chambre boisé. Entre le solivage se trouve une chape de mortier qui recouvre les planches du plafond.

* Charpente:

Toit à un pan, charpente avec fermes à poinçon. La poutraison est encrée dans une surélévation des murs de façade.

III CONCLUSIONS

La subdivision du 3° étage avec un couloir et 4 chambres est récente (la boiserie moulurée (1) à été très probablement récupéré ailleurs). Avant, l'espace n'était divisé qu'en deux locaux de taille quasiment égale. Depuis l'escalier, on accédait d'abord à la cuisine, bien reconnaissable grâce à son foyer dans l'angle nord-est, puis dans la deuxième pièce. Dans cette deuxième pièce a été installée une chambre boisée avec un riche décor de moulures. Une inscription mentionne le commanditaire Hans Kallbermatter le jeune et la date de création 1555. On peut supposer que cette chambre boisée possédait un poêle alimenté depuis le foyer de la cuisine.

Au-dessus de cet étage se trouvent les combles, accessibles depuis l'escalier extérieur au sud. Le toit à un pan est ancré dans une surélévation des façades. Les moulures des pannes font penser à une datation dans le courrant du XVIII - XIXe siècle.

Dans l'état actuel de l'analyse, il est impossible de voir si la construction de la chambre boisée correspond à une transformation d'une maison déjà existante, à sa surélévation ou bien à sa construction. Une analyse plus complète de l'intérieur et des façades serait nécessaire.

La découverte inattendue d'une chambre boisée datée du milieu du XVIe siècle requiert une attention particulière lors de l'évaluation du projet de réaménagement, notamment en ce qui concerne cette partie de l'appartement. Bien que la chambre boisée ne se soit pas conservé en entier, le décor très riche et soigné du solivage et de son cadre nous fait plaider pour sa conservation. Ces parties, bien qu'elles nécessitent en partie une consolidation voir un nouveau calage, devraient pouvoir être intégrées dans le nouveau projet d'aménagement avec les poteaux qui soutiennent cadre et plafond dans les angles du local.

IV PLANS





